

# Interpellation citoyenne

## Conseil communal de Beauvechain du 30 mars 2026

Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,  
Madame la Directrice générale,

Vous trouverez ci-dessous le texte de mon interpellation pour le conseil du 30 mars 2026. Selon les indications de la commune, voici le formulaire complété pour introduire une interpellation au conseil de ce lundi 30 mars 2026 :

- **Nom** : Mitsch
- **Prénom** : Jean-François
- **Rue, numéro** : 1 rue Delahaye
- **Code postal / Localité** : 1320 Beauvechain
- **Date de naissance** : 20/08/1969
- **Téléphone** : 0495 29 88 15 - 010 86 69 13
- **E-mail** : 298815@gmail.com

À l'attention de : [directricegenerale@beauvechain.be](mailto:directricegenerale@beauvechain.be)

## Texte de l'interpellation

La transition énergétique exige des choix rationnels et priorités. Notre pays ne disposant pas de ressources infinies, plus que jamais nous devons les utiliser de manière responsable et parcimonieuse. L'actualité nous montre en plus que notre indépendance énergétique est aussi un souci majeur qui va s'amplifier dans les prochaines années. Les enjeux énergétiques imposent aujourd'hui des efforts importants aux citoyens, aux entreprises et aux pouvoirs publics. Dans ce contexte, les pouvoirs publics ont un devoir d'exemplarité.

Une politique énergétique sérieuse suppose une priorisation des investissements ; nous le voyons avec l'intercommunale de distribution, un sous-investissement génère des problèmes économiques majeurs. Tous les projets énergétiques ne produisent pas les mêmes résultats. Le ministre de l'Énergie rappelait dernièrement l'importance d'analyser le coût/bénéfice, ce qui permet d'identifier les investissements les plus efficaces et ceux qui doivent être réalisés en priorité. Par ailleurs, lorsqu'un ancien projet se réalise enfin, il est normal de vérifier si les technologies et les coûts ont évolué. En 15 ans, le coût du photovoltaïque a été divisé par 10 !

Au même titre, des solutions qui n'étaient pas rentables hier, ou qui n'atteignaient pas des bénéfices énergétiques, financiers ou environnementaux suffisants, sont aujourd'hui rentables et doivent donc être analysées. Or, le projet de chaufferie biomasse et du réseau de chaleur en cours d'installation à Beauvechain semble avoir été poursuivi sans actualisation sérieuse du coût/bénéfice. Plus préoccupant encore, plusieurs éléments présentés récemment laissent penser que le projet est aujourd'hui mal dimensionné et économiquement discutable.

### 1. Une absence de transparence financière ?

Lors de la présentation publique du projet, aucun plan financier détaillé n'a été présenté et, malgré de nombreuses demandes ces derniers mois, ces documents n'ont pas été transmis. L'échevine des finances, lors de la présentation publique du projet, a déclaré : « On n'a jamais dit que ce projet serait rentable financièrement ! ». No comment !

Pouvez-vous rendre disponibles tous les documents ?

### 2. Un investissement démesuré ?

Selon les éléments connus :

- **Investissement estimé** : environ 800 000 €.
- **Consommation remplacée** : ± 40 000 litres de mazout par an.
- Au prix de 1 euro le litre de mazout : 40 000 € par an, soit 400 000 € sur 10 ans.

En comparaison, pour le coût de la biomasse (déchets de bois), il faut environ :

- 450 m<sup>3</sup> de bois par an (pour l'équivalent mazout).
- Avec un prix en fourchette haute estimé à 40 €/m<sup>3</sup>, cela représente : 18 000 € par an, soit 180 000 € sur 10 ans.

Sans compter les coûts d'exploitation et le financement de l'emprunt, le coût de l'investissement (800 000 €) dépasse déjà largement le coût de l'énergie remplacée sur dix ans (400 000 € de mazout), auquel il faut ajouter 180 000 € de déchets de bois. Il faudrait plus de 20 ans pour que ce projet soit rentable ; dans le secteur énergétique, c'est trop long. Ce projet n'est tout simplement pas rentable et, potentiellement, il ne le sera jamais.

### 3. Un projet mal dimensionné ?

Plusieurs éléments techniques soulèvent des interrogations :

- On pouvait installer des chaufferies dans des containers directement à proximité des bâtiments, ce qui permet souvent de réduire fortement les coûts d'infrastructure. Alors pourquoi ce réseau de chaleur ?
- Ajouter le chauffage de l'église semblait évident, mais le réseau ne serait pas capable d'assumer de nouveaux points de fourniture. L'installation ne permettrait déjà plus de raccorder d'autres bâtiments ou utilisateurs ?
- Pourquoi ne pas avoir retenu ces alternatives moins coûteuses et plus rentables ? Quel est l'avis des experts consultés ? Pourquoi ne pas concevoir un projet qui peut s'étendre ?

#### 4. Une nouvelle erreur à charge des citoyens

Dans le secteur énergétique, les investissements doivent généralement atteindre une rentabilité comprise entre 6 et 10 ans. Vingt ans, c'est inadmissible pour ce type de projet. Comme répété, si ce projet avait été présenté par un privé à une banque, elle ne l'aurait pas financé par manque de rentabilité !

Le fournisseur COPEOS fait du tiers-investissement dans d'autres communes : il finance l'installation et se rémunère sur les économies d'énergie réalisées. Pourquoi n'avez-vous pas opté pour cette solution de tiers-investisseur qui a pourtant été présentée à la commune ?

#### 5. De la précipitation ?

En janvier dernier, la commune a décidé de confier à l'inBW la gestion et le suivi de sa politique énergétique dans le cadre, notamment, de la Convention des Maires. Pourquoi avoir accéléré soudainement, après 15 ans de turpitudes, la mise en œuvre de ce projet biomasse sans attendre l'expertise et l'accompagnement d'un opérateur comme inBW ? Cela aurait permis de challenger le projet et d'intégrer les bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres communes.

Pourquoi cette précipitation après 15 ans d'attente ? Vous dites avoir écouté l'avis d'experts, pouvez-vous nous communiquer ces différents avis ?

### Conclusion

Plusieurs dossiers récents importants présentent un manque de rigueur dans l'analyse des solutions et une absence de considération des alternatives formulées en amont. Trois exemples récents illustrent des choix financiers coûteux sans argumentation rationnelle ni analyse du coût/bénéfice :

**Le rond-point à Hamme-Mille** : dont le coût est 10x supérieur à celui des feux intelligents (cfr interpellation du 27 mai 2024). Oui, le rond-point fluidifie le trafic — heureusement — tout comme les feux quand ils étaient en panne (souvenez-vous). Mais cela ne justifie pas plusieurs millions d'euros ! Le SPW dit qu'une étude existe ; nous attendons toujours la copie de cette étude.

**Le projet de pataugeoire de la Bruyère** : 500000 € de fonds propres communaux. Ce projet fait double emploi avec la nouvelle véritable piscine de Jodoigne (inaugurée en décembre 2025), une infrastructure magnifique qui cherche elle aussi à optimiser son taux d'occupation (saviez-vous qu'elle est chauffée au bois ?). Beauvechain va donc faire concurrence à la piscine de Jodoigne. Les deux outils risquent de ne pas atteindre l'équilibre, et c'est surtout la commune de Beauvechain (nos impôts donc) qui va devoir passer à la caisse, à moins de se livrer à une concurrence déloyale avec Jodoigne... un comble.

Et maintenant la chaudière communale avec son réseau de chaleur ...

**Sans compter, l'absence de politique transparente de charges d'urbanisme au niveau communal** : ce qui fait que chaque projet de promoteur immobilier appauvrit notre commune !

Nous vivons une période où les finances publiques sont sous pression, où les citoyens voient leur pouvoir d'achat diminuer. Dans ce contexte, les décisions publiques doivent être prises avec la plus grande rigueur.

Depuis que j'observe la gestion communale, ce sont des centaines de milliers d'euros perdus par manque de transparence et de respect de la participation.

C'est pourquoi, en fonction des réponses et si nécessaire, ce questionnement se poursuivra auprès des autorités compétentes.

Je vous remercie pour votre écoute.

Puis-je enfin compter sur les réponses aux questions reprises en annexes ?

## **Annexes : Synthèse des Questions au Collège communal**

Au regard de ces éléments, je souhaite poser les questions suivantes :

### **1. Analyse financière**

Pouvez-vous publier le plan financier complet du projet biomasse, incluant :

- Le coût total de l'investissement.
- Les coûts d'exploitation et de maintenance.
- Le coût estimé de la biomasse sur la durée.
- L'analyse coûts-bénéfices.
- La comparaison avec d'autres solutions.

### **2. Analyse des offres**

- Pouvez-vous publier l'analyse comparative des différentes offres ayant conduit au choix de la société COPEOS ?
- Peut-on avoir copie de l'avis des experts consultés dans ce dossier ?

### **3. Choix du modèle de financement**

- Pourquoi la commune n'a-t-elle pas envisagé un mécanisme de tiers-investisseur, pourtant largement utilisé dans les projets énergétiques ?

### **4. Rentabilité du projet**

- Quel est le coût d'exploitation global du projet en comparaison avec la solution actuelle au mazout ?

### **5. Cohérence de la stratégie énergétique**

- Pourquoi ce projet ancien a-t-il été mis en œuvre sans attendre l'accompagnement stratégique confié récemment à l'inBW dans le cadre de la politique énergétique communale ?

### **6. Organisation interne**

- Comment la commune explique-t-elle que certaines missions d'optimisation énergétique soient confiées à un prestataire externe (Optiwatt) alors qu'un conseiller énergie communal est censé assumer ce rôle ?
- Comment allez-vous organiser cette double mission ?
- Comment la commission de l'énergie (PAEDC) va-t-elle être intégrée à l'intervention de l'inBW ?
- Ne faut-il pas préciser ces points rapidement en commission dans une discussion ouverte avec l'inBW ?